FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**



Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024 Version : 7.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

Code du produit : 1.550.0501/E0.5

Autres moyens d'identification

Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

Utilisations non

: Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

recommandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Industries Italia S.r.I., Via Comasina, 121, 20161 Milano, Italy Tel: +39 02 6404.1

PPG Industries (UK) Ltd., Needham Road, Stowmarket, Suffolk, IP14 2AD, UK Tel: +44 (0) 1449 773 338

: Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

Adresse email de la personne responsable

pour cette FDS

Contact national

PPG Industries Belgium byba

Blarenberglaan A21b, B-2800 Mechelen.

Tel: +32 (0)15-409003 Fax: +32 (0)15-409004

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur

- Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société : +39 02 6404.1 (0800-1700)
- Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59 (Association ORFILA, organisme agréé prévu au 4ème alinéa de l'article L231-7 du code du travail)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

| French (FR) | Belgium | Belgique | 1/15 |
|------------------|-----------|-----------------|-------|
| 1 1011011 (1 11) | Doigiaiii | 2 0.9.90 | 1, 10 |

: 1.550.0501/E0.5 Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024

AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention : Non applicable. Intervention : Non applicable. : Non applicable. **Stockage**

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales,

régionales, nationales, et internationales.

P501

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses

: Non applicable.

et de certains articles dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

: Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

| French (FR) | Belgium | Belgigue | 2/15 |
|------------------|-----------|----------|---------|
| 1 1011011 (1 11) | Doigiaiii | Boigiquo | <i></i> |

AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

: 1.550.0501/E0.5 Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

| Nom du produit/ composant | Identifiants | % en poids | Classification | Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA | Туре |
|--|---|-------------|---|---|---------|
| 2-butoxyéthanol | REACH #: 01-2119475108-36 CE: 203-905-0 CAS: 111-76-2 Indice: 603-014-00-0 | ≥5.0 - <10 | Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 | ETA [oral] = 1200 mg/ kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 3 mg/l | [1] [2] |
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité Nota(s) P | CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Indice: 649-327-00-6 | ≥1.0 - ≤5.0 | Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 EUH066 | EUH066: C ≥ 20% | [1] |
| | | | Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus. | | |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

<u>Type</u>

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux

: Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel

immédiatement à un médecin.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en

cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la

respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au Contact avec la peau

savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants

ni de diluants.

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou Ingestion

l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de

pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

3/15 French (FR) **Belgium Belgique**

Code : 1.550.0501/E0.5 Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024

AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la

peau.

Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation sécheresse gerçure

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

| French (FR) | Belaium | Belgique | 4/15 |
|------------------|-----------|----------|------|
| 1 1011011 (1 11) | Beigiaiii | Doigique | 7,10 |

Code : 1.550.0501/E0.5 AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Une auto-inflammation des matériaux tels que chiffons et papier de nettoyage et les vêtements de protection qui ont été souillés par le produit peut spontanément se produire quelques heures après utilisation. Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être stockés dans des récipients construits à cet effet ou des récipients métalliques étanches. Les contenants doivent être évacués de l'atelier après chaque période de travail et être stockés en extérieur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Stocker entre les températures suivantes: 5 à 35°C (41 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

| French (| FR) Be | elgium | Belgique | 5/15 |
|-------------------|--------|---------|----------|--------|
| 1 1 0 1 1 0 1 1 1 | - 11, | igiaiii | Doigiquo | o, . o |

Date d'édition/Date de révision

: 28 Novembre 2024

Code : 1.550.0501/E0.5 AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom du produit/composant | Valeurs limites d'exposition |
|--------------------------|--|
| 2-butoxyéthanol | Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Absorbé par la peau. |
| | Valeur limite 8 heures: 20 ppm. Valeur limite 8 heures: 98 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 50 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 246 mg/m³. |

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL

| Nom du produit/composant | Type | Exposition | Valeur | Population | Effets |
|--|------|------------------------|--------------------|------------------------|------------|
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Long terme Voie orale | 6.3 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Court terme Voie orale | 26.7 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 59 mg/m³ | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 98 mg/m³ | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 147 mg/m³ | Population générale | Local |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 246 mg/m³ | Opérateurs | Local |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 426 mg/m³ | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 1091 mg/m³ | Opérateurs | Systémique |
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité Nota(s) P | DNEL | Long terme Inhalation | 0.41 mg/m³ | Population générale | Systémique |
| , , | DNEL | Long terme Inhalation | 1.9 mg/m³ | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 178.57 mg/m³ | Population générale | Local |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 640 mg/m³ | Population générale | Local |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 837.5 mg/m³ | Opérateurs | Local |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 1066.67 mg/m³ | Opérateurs | Local |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 1152 mg/m³ | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 1286.4 mg/m³ | Opérateurs | Systémique |

| French (FR) Belgium Belgique | 6/15 |
|------------------------------|------|
|------------------------------|------|

: 1.550.0501/E0.5 AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO Date d'édition/Date de révision

: 28 Novembre 2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

PNEC

| Nom du produit/composant | Туре | Description du milieu | Valeur | Description de la Méthode |
|--------------------------|------|------------------------------------|---|--|
| 2-butoxyéthanol | - | Eau de mer Sédiment d'eau douce | 8.8 mg/l 0.88 mg/l 34.6 mg/kg 3.46 mg/kg 3.13 mg/kg 463 mg/l | Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation Partage à l'Équilibre Partage à l'Équilibre Partage à l'Équilibre Facteurs d'Évaluation |

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Gants

Protection des mains

: Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

: Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre: filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

| French (FR) | Belgium | Belgique | 7/15 |
|-------------|---------|----------|------|
| | | | |

Code : 1.550.0501/E0.5 Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024

AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Incolore.

Odeur : Légère odeur.

Point de fusion/point de : Indéterminé.

congélation

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

Inflammabilité : Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

: Non disponible.

: >37.78°C

Point d'éclair : Vase clos: 100°C [Le produit n'alimente pas la combustion.]

Température d'auto-

inflammabilité

| Nom des composants | °C | °F | Méthode |
|--------------------|-----|-----|-----------|
| 2-butoxyéthanol | 230 | 446 | DIN 51794 |

Température de décomposition

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

На

: 8

Viscosité

Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (40°C): >21 mm²/s

Viscosité : < 30 s (ISO 6mm)

Solubilité :

| Support | Résultat |
|--------------|-----------------------|
| l'eau froide | Partiellement soluble |

Coefficient de partition noctanol/eau (log Pow)

: Non applicable.

Pression de vapeur

Nom des composants

Pression de vapeur à 20 °C Pression de vapeur à 50 °C mm Hg kPa Méthode mm Hg kPa Méthode Hg Méthode

Densité relative : 1.01

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur

ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes: Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Aucune information additionnelle.

| French (FR) | Belgium | Belgique | 8/15 |
|-------------|---------|----------|------|
| \ / | - 3 - | 3 1 | |

Code : 1.550.0501/E0.5 Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024

AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit

ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à

des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles

: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement

exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières

suivantes : oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|---|-------------------------|---------|-------------|------------|
| 2-butoxyéthanol | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat | 3 mg/l | 4 heures |
| | DL50 Voie cutanée | Rat | >2000 mg/kg | - |
| | DL50 Voie orale | Rat | 1200 mg/kg | - |
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité Nota(s) | DL50 Voie cutanée | Lapin | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Voie orale | Rat | >6 g/kg | - |

Estimations de la toxicité aiguë

| Voie | Valeur ETA |
|--|---|
| Voie orale Inhalation (gaz) Inhalation (vapeurs) | 14846.93 mg/kg 280837.04 ppm 35.84 mg/l |

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|--------------------------|--|----------------|-----------|-----------------------|----------------------|
| 2-butoxyéthanol | Yeux - Irritant Peau - Irritant moyen | Lapin Lapin | | 24 heures 4 heures | 21 jours 28 jours |

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Yeux : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

| French (FR) Belgium Belgique |
|------------------------------|
|------------------------------|

: 1.550.0501/E0.5 Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024

AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

| Nom du produit/composant | Résultat | |
|---|-------------------------------------|--|
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité Nota(s) P | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 | |

Conclusion/Résumé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies

d'exposition probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique. : Aucune donnée spécifique. Ingestion

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> irritation sécheresse gerçure

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Aucun effet important ou danger critique connu.

immédiats

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels

immédiats

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des

gerçures et/ou une dermatite.

: Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité

| French (FI | R) Belgium | Belgique | 10/15 |
|------------|------------|-----------|-------|
| | -, | = 0.9.9.0 | |

Code : 1.550.0501/E0.5 Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024

AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Mutagénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations

: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement.

12.1 Toxicité

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Exposition |
|--------------------------|--------------------------|---------|------------|
| | Aiguë CL50 1474 mg/l | Poisson | 96 heures |
| | Chronique NOEC >100 mg/l | Poisson | 21 jours |

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.2 Persistance et dégradabilité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

| Nom du produit/composant | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|--------------------------|--------------------|-----------|------------------|
| 2-butoxyéthanol | - | - | Facilement |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/composant | LogKoe | FBC | Potentiel |
|--------------------------|--------|-----|-----------|
| 2-butoxyéthanol | 0.81 | - | Faible |

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : Nor

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

| French (FR) | Belgium | Belgique | 11/15 |
|-------------|---------|------------|-------|
| ` , | • | J . | |

Date d'édition/Date de révision

: 28 Novembre 2024

: 1.550.0501/E0.5 AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

Catalogue Européen des Déchets

| Code de déchets | Désignation du déchet | |
|-----------------|---|--|
| 08 01 11* | déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses | |

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

| Type d'emballage | Catalogue Européen des Déchets | |
|------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Récipient | 15 01 02 | emballages en matières plastiques |

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | ADN | IMDG | IATA |
|--|-----------------|---|----------------|----------------|
| I.1 Numéro ONU I numéro identification | Non réglementé. | 9003 | Not regulated. | Not regulated. |
| l.2 Désignation ficielle de ansport de l'ONU | - | MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60°C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100°C | - | - |
| | | (2-butoxyéthanol, aluminium) | | |
| | | | | |

| French (FR) | Belgium | Belgique | 12/15 |
|-------------|---------|----------|-------|
|-------------|---------|----------|-------|

Code : 1.550.0501/E0.5 Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024
AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | | | - | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--|
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | - | 9 | - | - | |
| 14.4 Groupe d'emballage | - | - | - | - | |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non. | Non. | No. | No. | |
| Substances polluantes de l'environnement marin | Non applicable. | Non applicable. | Not applicable. | Not applicable. | |

Informations complémentaires

ADR/RID : Non identifié.

ADN : Le produit est uniquement réglementé comme matière dangereuse en cas de transport par navire-

citerne.

IMDG : None identified.IATA : Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Aucune substance répertoriée

Précurseurs d'explosifs : Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute

transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de

contact national compétent.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

| French (FR) | Belgium | Belgique | 13/15 |
|-------------|---------|----------|-------|
| | | | |

Code : 1.550.0501/E0.5 Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024

AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.2 Évaluation de la : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé. | |

Texte intégral des mentions H abrégées

| H226 H302 H304 | Liquide et vapeurs inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
|----------------------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

| Acute Tox. 3 | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3 |
|---------------|--|
| Acute Tox. 4 | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 |
| Asp. Tox. 1 | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - |
| | Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 |
| Skin Irrit. 2 | CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 |

Historique

Date d'édition/ Date de : 28 Novembre 2024

révision

Date de la précédente

édition

: 26 Novembre 2024

Élaborée par : EHS **Version** : 7.24

Renonciation

| French (FR) | Belgium | Belgique | 14/15 |
|-------------|---------|------------|-------|
| ` , | • | U 1 | |

Code : 1.550.0501/E0.5 Date d'édition/Date de révision : 28 Novembre 2024

AQUAMAX EXTRA ORO ROSSO

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

French (FR) Belgium Belgique 15/15